



DECISION 026-2024

**DECISION CONCERNANT LA RENONCIATION A ACQUERIR
LA PARCELLE CADASTREE C 1646**

COMMUNE DELEGUEE DE LES CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR

Le Maire de la Commune de Sèvremont,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.211-1 et suivants,

VU la délibération en date du 31 mai 2023 par laquelle le Conseil Municipal de Sèvremont a délégué à son Maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de préemption urbain (D.P.U.),

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 14 janvier 2020,

VU la déclaration d'intention d'aliéner déposée le **26 mars 2024** relative à la propriété cadastrée **section C 1646** commune déléguée de **Les Châtelliers-Châteaumur**, appartenant à **VENDÉE LOGEMENT**,

Considérant que l'acquisition de l'immeuble par la commune ne présente aucun intérêt,

DECIDE :

Article 1^{er} : De renoncer à préempter la **parcelle cadastrée C 1646** d'une contenance totale de **03a 48ca**, sur la commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie, expédition en sera adressée au service chargé du contrôle de légalité et le déclarant en sera avisé.

Sèvremont, le 02 04 2024

Le Maire,
Jean-Louis ROY



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SÈVREMONT

4 rue De La Rochejaquelein – LA FLOCELLIÈRE – 85700 SÈVREMONT
Téléphone : 02 51 57 22 19 – Courriel : secretariat.general@sevremont.fr